



QUEL QUE SOIT VOTRE MÉTIER,...



LA CFDT EST LÀ POUR VOUS !

NAO SAPN 2022, accord unanime !

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'ACCORD SALARIAL 2022
A ÉTÉ SIGNÉ...



Ce mercredi 15 décembre 2021, la direction a convoqué les organisations syndicales pour la deuxième et dernière réunion de négociation salariale.

Après plusieurs interruptions de séances, les organisations syndicales se sont entendues pour faire une ultime proposition commune avec promesse de signature unanime.

Après une vingtaine de minutes de réflexion, la direction a accepté la suggestion unique des trois syndicats.

La CFDT, la CGT et FO ont alors confirmé leur intention de signer l'accord à l'unanimité.

Propositions des syndicats, acceptées par la direction !

INDICIAIRES

Augmentation de la valeur du point	1,40%
Ancienneté (point d'ancienneté)	0,32%
Mesures catégorielles (Accords viab et PCE)	0,07%
Valorisation de la performance Point Bonus	0,04%
Passage à l'échelle supérieure -quotas par échelon	0,15%
Prime MACRON de 300 € net	0,80%
Prime individuelle au mérite (15% des indiciaires, soit 66 salariés)	0,10%
Valorisation de la prime de modulation PCE (+ 20 points annuels)	0,02%
Enveloppe globale totale	2,90%

FORFAITAIRES

Prime MACRON de 300 € net (soit 71 salariés) (pour ceux qui ont un salaire annuel inférieur à 57219 € brut)	0,41%
Prime exceptionnelle de 300 € brut (soit 24 salariés) (pour ceux qui ont un salaire annuel supérieur à 57219 € brut)	0,13%
Augmentation individuelle (en moyenne)	2,36%
Enveloppe globale totale (en moyenne)	2,90%

Il ne s'agit pas d'être euphorique plus que de raison, mais la CFDT est tout de même satisfaite que plusieurs de ses revendications aient été entendues.

- ☞ Une revalorisation significative de la valeur du point qui avait été gelé l'année dernière.
- ☞ Une prime de 300€ pour tous qui va éviter à certains salariés forfaitaires de ne pas avoir d'augmentation comme ce fut le cas les années passées.
- ☞ La revalorisation de la prime de modulation du PCE que la CFDT réclamait depuis trois ans consécutifs.
- ☞ Une augmentation de la franchise badge liber-t loisirs +50 € (passe de 400 à 450€, accepté dès la 1^{ère} réunion).
- ☞ Une enveloppe spécifique de rattrapage des rémunérations (indiciaires et forfaitaires) des femmes et des hommes prévue dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle de 0,145%.